



# Procedure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	<a href="#">2009/2130(DEC)</a>	Procédure terminée
Décharge 2008: Agence communautaire de contrôle des pêches CFCA		
Sujet 8.70.03.07 Décharges antérieures		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>CONT</b> Contrôle budgétaire	PPE <a href="#">MATHIEU HOUILLON</a> <a href="#">Véronique</a> Rapporteur(e) fictif/fictive S&D <a href="#">STAVRAKAKIS Georgios</a> ALDE <a href="#">GERBRANDY Gerben-Jan</a> Verts/ALE <a href="#">STAES Bart</a>	01/10/2009
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>PECH</b> Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	Formation du Conseil <a href="#">Affaires économiques et financières ECOFIN</a>	Réunion <a href="#">2994</a>	Date 16/02/2010
Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Budget</a>	Commissaire ŠEMETA Algirdas	

Événements clés			
23/07/2009	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">SEC(2009)1089</a>	Résumé
07/10/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/03/2010	Vote en commission		Résumé
26/03/2010	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A7-0105/2010</a>	
21/04/2010	Débat en plénière		
05/05/2010	Résultat du vote au parlement		

05/05/2010	Décision du Parlement	<a href="#">T7-0100/2010</a>	Résumé
05/05/2010	Fin de la procédure au Parlement		
25/09/2010	Publication de l'acte final au Journal officiel		

### Informations techniques

Référence de procédure	2009/2130(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/7/01120

### Portail de documentation

Document de base non législatif	SEC(2009)1089	23/07/2009	EC	Résumé
Cour des comptes: avis, rapport	N7-0012/2010 <a href="#">JO C 304 15.12.2009, p. 0001</a>	08/10/2009	CofA	Résumé
Document annexé à la procédure	N7-0036/2009 <a href="#">JO C 269 10.11.2009, p. 0001</a>	10/11/2009	CofA	
Document annexé à la procédure	<a href="#">05827/2010</a>	01/02/2010	CSL	Résumé
Projet de rapport de la commission	<a href="#">PE430.462</a>	02/02/2010	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	<a href="#">A7-0105/2010</a>	26/03/2010	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	<a href="#">T7-0100/2010</a>	05/05/2010	EP	Résumé

### Acte final

[Décision 2010/512](#)  
[JO L 252 25.09.2010, p. 0128](#) Résumé

## Décharge 2008: Agence communautaire de contrôle des pêches CFCA

OBJECTIF : présentation des comptes définitifs de l'Agence communautaire de contrôle des pêches (CFCA) pour l'exercice 2008.

CONTENU : le présent document propose un état des lieux chiffré des dépenses de l'Agence communautaire de contrôle des pêches pour l'exercice 2008. Il indique que le budget définitif de l'Agence se montait à 8,5 millions EUR en 2008 (contre 5 millions EUR en 2007) dont 1,2 million EUR de recettes affectées.

En termes d'effectifs, l'Agence, dont le siège est établi à Vigo (Espagne) comptait officiellement 25 personnes au 31 décembre 2007, un chiffre qui a augmenté constamment pour atteindre 48 personnes fin 2008 (40 agents temporaires et 8 agents contractuels).

En 2008, l'Agence s'est essentiellement concentrée sur les activités suivantes :

Plans de déploiement communes : des plans de déploiement commun ont été mis en place afin d'organiser la coordination opérationnelle des activités de contrôle des pêches dans les États membres concernant les pêches communautaires suivantes:

- la pêche du cabillaud en mer du Nord,
- la pêche du cabillaud en mer Baltique,
- la pêche du thon rouge en mer Méditerranée et dans l'Atlantique Est,
- la pêche de ressources régulées dans les eaux internationales de l'Atlantique du Nord-Ouest (OPANO).

Inspections : les inspecteurs des États membres ont bénéficié de formations relatives aux activités opérationnelles, afin que la politique commune de la pêche soit effectivement appliquée, et de manière plus uniforme, dans toutes les zones couvertes par un plan de déploiement commun.

À noter que la publication complète des comptes de l'Agence figure à l'adresse suivante :

## Décharge 2008: Agence communautaire de contrôle des pêches CFCA

---

[En adoptant le rapport de Mme Véronique Mathieu \(PPE, FR\) sur la décharge à octroyer à l'Agence communautaire de contrôle des pêches, la commission du contrôle budgétaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge au directeur exécutif de l'Agence sur l'exécution de son budget pour 2008.](#)

Constatant que les comptes annuels définitifs de l'Agence étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, les députés approuvent la clôture des comptes de l'Agence.

Ils font toutefois une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans le projet de résolution concernant la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir [2010/2007\(INI\)](#) :

- performance : les députés soulignent l'importance d'élaborer un programme de travail pluriannuel afin que l'Agence puisse efficacement organiser la mise en œuvre de sa stratégie et la réalisation de ses objectifs. Ils invitent à considérer l'introduction d'un diagramme de Gantt dans la programmation de chacune de ses activités opérationnelles, de façon à indiquer le temps passé par chaque agent sur un projet et favoriser une approche orientée vers les résultats ;
- gestion budgétaire et financière : les députés souhaitent que l'Agence fasse face aux faiblesses de sa programmation budgétaire et évite, par une programmation plus rigoureuse, les augmentations et/ou diminutions de crédits sur ses lignes budgétaires. Les députés se félicitent également que l'Agence se soit engagée à améliorer sa planification et son suivi budgétaires et donc à diminuer le nombre des modifications apportées à son budget;
- audit interne : les députés constatent que le service d'audit interne (SAI) a formulé 15 recommandations à l'Agence, dont 9 ont été jugées "très importantes" et appellent l'Agence à définir des indicateurs couvrant toutes les activités de l'Agence ou sa gestion interne ;
- ressources humaines : les députés observent enfin qu'en 2008, le rythme des recrutements a été beaucoup plus rapide qu'initialement prévu et que les crédits nécessaires au paiement des salaires ont été sous-estimés de plus de 35% (environ 1,3 millions EUR). Ils demandent dès lors à l'Agence d'améliorer le suivi de l'exécution de son budget.

## Décharge 2008: Agence communautaire de contrôle des pêches CFCA

---

[Le Parlement européen a adopté par 546 voix pour, 29 voix contre et 56 abstentions, une décision concernant la décharge à octroyer au directeur exécutif de l'Agence communautaire de contrôle des pêches sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2008. La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette agence communautaire.](#)

Dans la foulée, le Parlement a adopté une résolution contenant des observations qui font partie intégrante de la décision de décharge.

Celles-ci peuvent se résumer comme suit :

- performance : le Parlement souligne l'importance d'élaborer un programme de travail pluriannuel afin que l'Agence puisse efficacement organiser la mise en œuvre de sa stratégie et la réalisation de ses objectifs. Il invite l'Agence à considérer l'introduction d'un diagramme de Gantt dans la programmation de chacune de ses activités opérationnelles, de façon à indiquer le temps passé par chaque agent sur un projet et favoriser une approche orientée vers les résultats ;
- gestion budgétaire et financière : le Parlement souhaite que l'Agence fasse face aux faiblesses de sa programmation budgétaire et évite, par une programmation plus rigoureuse, les augmentations et/ou diminutions de crédits sur ses lignes budgétaires. Il se félicite également que l'Agence se soit engagée à améliorer sa planification et son suivi budgétaires et donc à diminuer le nombre des modifications apportées à son budget;
- ressources humaines : le Parlement observe qu'en 2008, le rythme des recrutements a été beaucoup plus rapide qu'initialement prévu et que les crédits nécessaires au paiement des salaires ont été sous-estimés de plus de 35% (environ 1,3 millions EUR). Il demande dès lors à l'Agence d'améliorer le suivi de l'exécution de son budget ;
- audit interne : le Parlement constate que le service d'audit interne (SAI) a formulé 15 recommandations à l'Agence, dont 9 ont été jugées "très importantes" et appelle l'Agence à définir des indicateurs couvrant toutes les activités de l'Agence ou sa gestion interne.

Constatant enfin que les comptes annuels définitifs de l'Agence étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement approuve les comptes de l'Agence et renvoie aux autres recommandations figurant à la résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir [2010/2007\(INI\)](#)-, adoptée parallèlement.

## Décharge 2008: Agence communautaire de contrôle des pêches CFCA

---

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Agence communautaire de contrôle des pêches pour l'exercice 2008.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2010/512/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence communautaire de contrôle des pêches pour l'exercice 2008.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur exécutif de l'Agence communautaire de contrôle des pêches sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2008.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 5 mai 2010 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 5 mai 2010).

Une décision parallèle, adoptée le même jour, approuve la clôture des comptes de cette agence communautaire pour l'exercice 2008.

